CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Revalorisations salariales : la balle est dans le camp du MENESR !

La direction des ressources humaines du CNRS vient d'annoncer la convocation d'un comité technique, le 12 décembre prochain, avec à l'ordre du jour un point traitant des revalorisations salariales des personnels ingénieurs et techniciens. Ce qui signifie que les arbitrages ont été rendus par le ministère de la fonction publique sur le cadrage de ces revalorisations pour les ingénieurs et assistants ingénieurs : nombre de grades par corps, bornages des indices des échelons de début et de fin de grades, nombre d'échelons par grade.
Le Ministère de l'éducation nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) a été mandaté pour bâtir les grilles salariales dans le cadre fixé par les arbitrages. Force est de constater qu'à ce jour il n'a toujours pas entamé de concertations avec les organisations syndicales.

Pour le SNTRS-CGT, les revalorisations salariales passent par le rattrapage du point d'indice et l'alignement de nos primes avec celles de la fonction publique d'État. Dans l'immédiat, elles doivent, *a minima,* permettre de rattraper le décrochage des salaires et des carrières des personnels des organismes de recherche par rapport aux autres salariés de la fonction publique. Nous avons transmis nos propositions de grilles au ministère de la fonction publique et du MENESR dès février 2016.

Pour les adjoints techniques et les techniciens :

Des revalorisations salariales ont été acquises dans le cadre du PPCR. Elles sont cependant nettement insuffisantes pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées de -15% depuis 2010. Nous demandons de nouvelles négociations afin de revaloriser les carrières des catégories C et B.

Pour les assistants ingénieurs :

Le SNTRS-CGT est pour le maintien du recrutement des bac+2 en catégorie A.
Ils pourraient être recrutes dans un grade passerelle du corps des IE.
Une procédure spécifique de validation de l'expérience professionnelle leur conférant un niveau licence après une période de pratique devrait permettre leur intégration en IE classe normale pour un réel développement de carrière dans ce corps. Cette procédure est justifiée par la proximité du niveau de qualification de la licence professionnelle (recrutement IE) et des diplômes du type DUT et BTS.
Les AI existants seraient intégrés dans le premier grade des IE.

AI	Grille actuelle	Nos propositions AI	Gain(1) (€)
IM(2) 1er échelon	339	368	136
IM dernier échelon	604	673	323
Durée(3) dans le grade	30 ans	29 ans	-1 an

1) gain brut mensuel en €, valeur du point d'indice au 1er février 2017
2) indice majoré du premier échelon du grade et du dernier échelon du grade,
3) durée minimum dans le grade

Les Ingénieurs d'études sont recrutés au même niveau de qualification et assurent des missions similaires à ceux des attachés d'administration.

La quasi-totalité des grilles des IE de la fonction publique d'État viennent d'être alignées sur celles des attachés. Les seules qui n'ont pas encore obtenu cette revalorisation dépendent des ministères de la culture, l'agriculture, l'équipement et du MENESR. **La négociation pour ce corps est déterminante**. **Nous demandons l'alignement des indices terminaux des grilles d'IE sur ceux des grilles d'attachés et la fusion des grades IE1 et IEHC en un seul corps d'ingénieur principal**. Une revalorisation des IE identique au reste des fonctionnaires de même niveau de qualification sera moteur pour la revalorisation des autres corps de la catégorie A**.**

IE	**Grille actuelle**	**Nos propositions IE**	**Gain(1) (€)**
	IE2	**IE**	
IM(2) 1er échelon	370	396	**122**
IM dernier échelon	619	673	**253**
Durée(3) dans le grade	20 ans	24 ans	+ 4 ans
	IE1	**IE principal**	
IM(2) 1er échelon	555	575	94
IM dernier échelon	673		
Durée(3) dans le grade	13 ans		
	IEHC		
IM(2) 1er échelon	696		
IM dernier échelon	783	821	178
Durée(3) dans le grade	6 ans (6 + 13)	21 ans	+ 2 ans

Les ingénieurs de recherche recrutés à bac +8 ou bac +5 (sur titre d'écoles d'ingénieur) doivent bénéficier d'une revalorisation de leurs grilles en cohérence avec la revalorisation des grilles des IE recrutés à bac+3 et celles des grilles des agrégés recrutés à bac +5**.**

IR	Grille actuelle	Nos propositions IR	Gain(1) (€)
	IR2	**IR2**	
IM(2) 1er échelon	412	450	178
IM dernier échelon	713	830	548
Durée(3) dans le grade	20 ans	17 ans	-3 ans
	IR1	**IR1**	
IM(2) 1er échelon	582	757	820
IM dernier échelon	821	HEA3 972	708
Durée(3) dans le grade	11 ans	6 ans	-5 ans
	IRHC	**IRHC**	
IM(2) 1er échelon	658	734	356
IM dernier échelon	HEA3 972	HEB3 1067	445
Durée(3) dans le grade	6 ans	9 ans	+ 3 ans

Pour les chercheurs : Ils doivent bénéficier de revalorisations qui reconnaissent leurs qualifications et leurs missions. Leurs grilles ne peuvent rester en deçà de celles des maîtres de conférences et des professeurs des universités**.**

Alors que la pression au travail ne cesse de croître, nos grilles et nos salaires restent à la traine. A qualification égale, les personnels de la recherche sont parmi les plus mal rémunérés de la fonction publique. Il n'est pas possible de continuer à travailler avec des carrières aussi minables. Comment notre Ministère ose-t-il faire des discours lénifiants sur la recherche et mépriser autant ses personnels en trainant des pieds pour revaloriser nos grilles ?

Obtenir la revalorisation de nos salaires, c'est possible. Cela passe par une mobilisation collective qui fera pression sur le ministère pour qu'il entende nos revendications légitimes.

Nous appelons les personnels de recherche à rejoindre les fonctionnaires qui à l'appel des fédérations de fonctionnaires CGT, Sud, FSU, manifesteront

le 29 novembre à 12 h

à l'esplanade du musée d'Orsay et en régions aux rassemblements locaux pour leurs revendications (salaires, carrières, emplois…)

A Paris, une demande d'audience sera faite auprès du MENESR. En régions les demandes d'audience se feront auprès des préfectures et des rectorats.

ADJOINTS TECHNIQUES CHERCHEURS DOCTORANTS INGENIEURS PRECAIRES TECHNICIENS	**Rejoignez le S.N.T.R.S-C.G.T** : suivre le lien http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?rubrique32

SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 0 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web :http:/sntrscgt.vjf.cnrs.fr